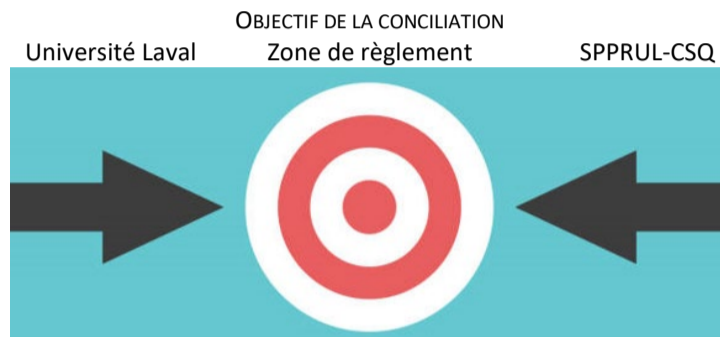


Info-Négo 17

Repartir la machine à négo !

Le vendredi 10 novembre 2023, avait lieu la huitième (8^e) rencontre de conciliation depuis la demande de nomination d'un conciliateur le 27 avril 2023¹.

À cet égard, rappelons que le travail du conciliateur vise à créer un rapprochement entre les zones de règlement des parties qui, à l'heure actuelle, sont éloignées.



Dans cette optique de rapprochement, la rencontre du 10 novembre se distingue des rencontres précédentes par son thème axé sur le mouvement. Les parties ont été invitées à envisager des offres exploratoires *-émises sous toutes réserves-* dans le but de relancer les négociations qui étaient au point mort depuis trop longtemps.

À l'évidence, les mandataires de l'Université Laval étaient toujours confinés à l'intérieur du même mandat et ils ont donc dû redoubler d'ingéniosité pour faire une nouvelle offre à l'intérieur des limites déjà exposées lors de l'offre de juillet 2023. Quoi qu'il en soit, la poursuite de bonne foi des négociations a guidé l'Université Laval vers la soumission d'une offre exploratoire permettant de répartir différemment la « *tarte monétaire* ».

Pour sa part, le SPPRUL-CSQ a accueilli cette offre et a été en mesure de formuler une nouvelle offre, également axée sur le mouvement, rappelant toutefois que la proposition de l'Université n'offre pas suffisamment de tarte pour tout le monde. Nous souhaitons que cette démarche de rapprochement initiée par le SPPRUL-CSQ suscitera chez les décideurs de l'Université Laval un véritable élan vers la zone de règlement.

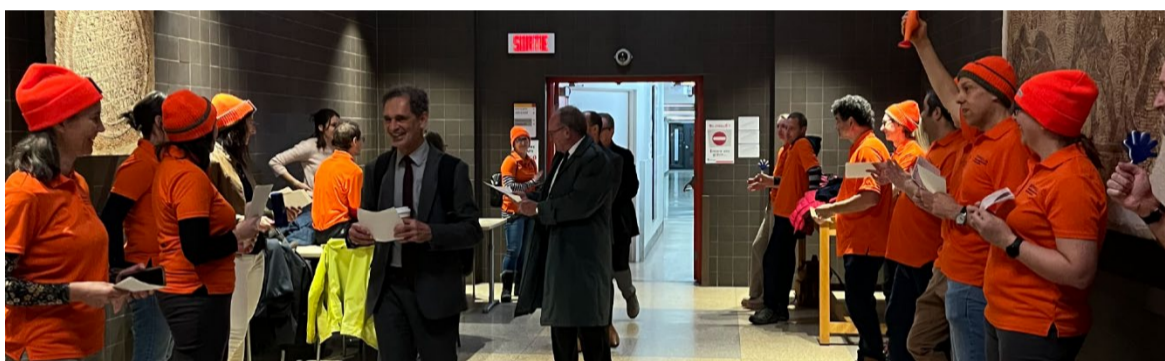
Par ailleurs, nous croyons que *les actions officielles* entreprises auprès [des instances de l'Université Laval](#) (Conseil Universitaire et conseil d'administration, Comité exécutif et Commission de la recherche), de même qu'auprès des doyens de faculté et des directeurs de département, permettent de mesurer l'efficacité de la gestion collégiale prévue aux statuts de l'Université Laval. Rappelons que cette gestion est soumise à un processus consultatif décrit dans les statuts de l'Université Laval.

À ce propos, nous souhaitons que ces exercices officiels de consultation permettent ultimement aux décideurs de l'Université Laval d'accorder un mandat à la hauteur de la [mission](#) d'« *excellence en enseignement et en recherche* » que l'Université Laval s'est fixée.

Dans un même ordre d'idée, le Comité de mobilisation remercie chaleureusement l'action politique du Syndicat des professeurs et professeures de l'Université Laval (SPUL) qui a informé ses membres des enjeux actuels. Cette *action officieuse* nous a laissé entendre qu'un gros bataillon de la gestion collégiale n'était pas informé de nos enjeux. D'ailleurs, les membres du SPUL ont été nombreux à soutenir les PPR dans leurs demandes auprès de la direction et nous croyons que ces appuis substantiels doivent être considérés dans le cadre d'une saine gestion collégiale.

Finalement, le Comité de mobilisation remercie tous les PPR qui participent aux activités de mobilisation afin de donner la visibilité et la légitimité aux demandes des PPR. Nous croyons que votre mobilisation est un puissant outil pour inviter la très haute administration de l'Université Laval à revoir son mandat afin de (1) considérer la nécessité de maintenir le pouvoir d'achat des PPR et (2) de combler l'écart salarial qui s'est creusé, année après année, avec les autres professionnels de l'Université Laval et les autres PPR québécois.





ENSEMBLE – Vers un règlement aligné sur la mission d' « *excellence en enseignement et en recherche* » de l'Université Laval

Le comité de mobilisation